



B-Valgrid SA
Siège de la société :
CH-1920 Martigny

Gestion et exploitation :
c/o FMV SA
Case postale 506
CH-1951 Sion
Tél.: +41 27 327 45 00

RAPPORT
DE GESTION
2016

SOMMAIRE

B-VALGRID EN BREF

Carte du réseau 2016	2
Chiffres 2016	3

B-VALGRID, BUTS ET ORGANISATION

Buts	4
Organes	5

B-VALGRID EN 2016

Rapport du Conseil d'administration	
Contexte	6
Notre année 2016	7
Nos projets	7
Perspectives	8

B-VALGRID COMPTES 2016

Compte de résultat	11
Bilan	12
Tableau de trésorerie	14
Annexe aux comptes annuels	15
Utilisation du bénéfice	18
Rapport de l'organe de révision	19

B-VALGRID EN BREF

CARTE DU RÉSEAU ET CHIFFRES 2016



Fondée en **2006**

Capital-actions de CHF **12** millions

127 km de lignes et câbles dans la zone de desserte

16 Stations et sous-stations dans la zone de desserte

Energie brute consommée dans la zone de desserte **823** GWh

16 millions CHF de produits du transit d'énergie

Valeur nette des installations **33.5** MCHF

B-VALGRID, BUTS ET ORGANISATION

BUTS DE
LA SOCIÉTÉ

La société B-Valgrid SA a été fondée en 2006 dans l'optique d'unifier à terme l'exploitation du réseau suprarégional 65 kV en Valais. Cet objectif a été initié en 2005, par la création de la société Valgrid SA, propriétaire et gestionnaire du réseau 65 kV du Haut-Valais.

De siège social à Martigny, B-Valgrid poursuit les buts suivants :

- l'exploitation d'un réseau électrique Haute Tension (HT) entre Saint-Triphon et Siviez;

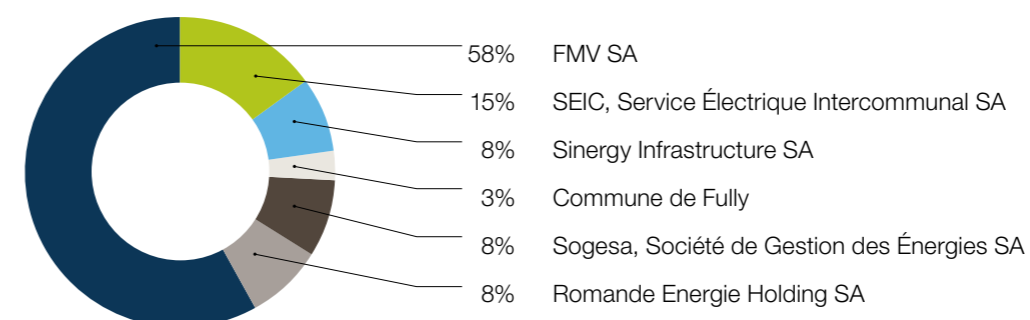
- le développement, le renouvellement, le renforcement, l'entretien et la rénovation de ce réseau.

Les actifs de B-Valgrid comprennent des transformateurs 220/65 kV et 125/65 kV, des lignes 65 kV, des transformateurs 65/16 kV ainsi que des installations afférentes.

ORGANES

Assemblée générale des actionnaires

L'actionariat de B-Valgrid a la composition suivante au 31 décembre 2016 :



Le capital-actions s'élève à CHF 12 000 000, libéré à hauteur de CHF 11 520 000.

Le Conseil d'administration a la composition suivante au 31.12.2016

Membres	Fonction	Entrée en fonction	Échéance du mandat *
Paul Michellod	Président, représentant FMV SA	2006	2017
Philippe Deleze	Vice-Président, représentant SEIC SA	2006	2017
Patrick Pralong	Administrateur, représentant Sinergy Infrastructure SA	2006	2017
Patrick Bertschy	Administrateur, représentant Romande Energie Holding SA	2016	2017
Michaël Imhof	Administrateur, représentant FMV SA	2016	2017
Joël Di Natale	Administrateur, représentant Sogesa SA	2016	2017
Olivier Salamin	Administrateur, représentant FMV SA	2016	2017

* Échéance lors de l'Assemblée générale statuant sur l'exercice cité.

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de 3 ans.

M. Jérôme Bonvin est secrétaire hors-conseil.

Organe de révision

Les fiduciaires Dini & Chappot SA et Nofival SA à Martigny assument le mandat d'organe de révision de B-Valgrid SA. La durée de leur mandat est d'un an.

Gestion et exploitation

B-Valgrid SA ne dispose pas de personnel propre. Elle a confié à FMV les mandats de gestion administrative et technique, ainsi que l'exploitation, la construction et l'entretien de ses installations. La direction opérationnelle est assurée par M. Patrick Maret, membre de la Direction de FMV.

B-VALGRID EN 2016

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONTEXTE

Au niveau fédéral

La branche de l'électricité est en constante évolution. Au niveau fédéral, les événements suivants ont marqué l'année 2016 :

– La «Stratégie Réseaux électriques» initiée par le Conseil fédéral constitue un complément indispensable à la mise en œuvre de la «Stratégie énergétique 2050» que les Chambres fédérales ont adoptée durant l'automne 2016. Élément-clé de l'approvisionnement en électricité, le réseau suisse doit être transformé et développé en raison de son âge, de la part croissante des productions décentralisées issues des nouvelles énergies renouvelables et de l'évolution des «smart grids».

Le réseau suisse doit être transformé et développé en raison de son âge, de la part croissante des productions décentralisées issues des nouvelles énergies renouvelables et de l'évolution des «smart grids».

Le 13 avril 2016, le Conseil fédéral a adopté le message relatif à la loi fédérale sur la transformation et l'extension des réseaux électriques et l'a transmis au Parlement. Ce projet traite quatre aspects : des règles de développement des réseaux sont définies et les procédures mieux structurées; les procédures d'autorisation de construire sont optimisées afin de réduire sensiblement leur durée; des critères sont fixés pour choisir entre des lignes souterraines et des lignes aériennes. Le principe de l'enfouissement des réseaux électriques de niveau 3 à 7 est ainsi arrêté, dans les limites d'un facteur de surcoût déterminé par le

Conseil fédéral; enfin, les autorités ont un devoir d'information du grand public pour faciliter l'acceptation des projets. Les coûts supplémentaires résultant du projet de loi et du développement des productions décentralisées d'électricité sont estimés à 18 milliards de francs d'ici à 2050.

La «Stratégie Réseaux électriques» impacte directement B-Valgrid dans la conception de ses projets. Elle fera donc l'objet d'un suivi attentif par les organes de la société.

– L'hiver 2015/2016 a été marqué par une situation tendue au niveau énergétique et du réseau. Les réserves d'énergie se sont révélées limitées en raison d'un manque d'énergie en ruban et d'un niveau de remplissage des barrages suisses inférieur à la moyenne. Cette situation a aussi mis en évidence les insuffisances des capacités de transformation 380/220 kV, limitant de fait les possibilités d'importation d'électricité. Diverses mesures ont été prises pour prévenir de tels risques, notamment la mise en service d'un nouveau transformateur 380/220 kV prévue durant l'hiver 2016/2017.

– Le processus de libéralisation complète du marché de l'électricité n'a pas évolué durant l'année sous revue. Cette libéralisation constitue une condition à la conclusion d'un accord sur l'électricité entre la Suisse et l'UE, accord cependant bloqué en l'état par l'Union Européenne. La libéralisation complète du marché n'entrera donc pas en vigueur au 1^{er} janvier 2018 comme initialement prévu.

– Le Conseil fédéral a décidé d'abaisser le taux d'intérêt des capitaux immobilisés dans les réseaux électriques (WACC) de 4.7% à 3.83% à partir de 2017. Cette décision est la conséquence des taux d'intérêts historiquement bas sur les marchés des capitaux en Suisse. La réduction du WACC impactera B-Valgrid. Elle déploiera par contre des effets positifs sur l'économie et les ménages.

Au niveau cantonal

Le développement du réseau à très haute tension (THT) en Valais est primordial et urgent. Il figure parmi les mesures d'extension prioritaires définies par Swissgrid. Faute de ce réseau de transport, le canton du Valais court le risque que,

à terme, environ un tiers de sa production hydroélectrique ne puisse être transportée et commercialisée. L'année 2016 a été marquée par deux événements :

– Le projet de ligne 380/220 kV Chamoson-Chippis fait l'objet d'études et de procédures depuis 1986. En 2013, le Tribunal fédéral a confirmé l'urgence de cette ligne, son tracé et le principe d'une ligne aérienne. Il a cependant requis des études complémentaires en vue de réduire les émissions de bruit et les pertes d'énergie. En janvier 2015, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a approuvé les plans de la ligne aérienne adaptée à ces exigences. En décembre 2016, le Tribunal administratif fédéral a confirmé la pertinence des mesures décidées par l'OFEN. Un recours a toutefois été interjeté auprès du Tribunal fédéral. Il faut espérer que cette procédure trouvera, enfin, son épilogue judiciaire en 2017.

– La ligne de la vallée de Conches constitue le second projet de développement du réseau 380 kV en Valais. A l'issue d'études portant sur un câblage partiel du tronçon Mörel-Fiesch, l'OFEN a décidé le 23 décembre 2016 de réaliser ce tronçon en aérien. En l'absence de nouveaux recours, cette ligne pourrait être réalisée en 2021.

NOTRE ANNÉE 2016

Faits marquants

B-Valgrid a pour objectif stratégique d'intégrer les distributeurs d'électricité de niveau inférieur de sa zone de desserte. Une étape décisive a été franchie en janvier 2016, avec l'entrée de Romande Energie Holding SA dans le capital-actions de B-Valgrid à hauteur de 8%. Cette intégration s'inscrit dans les objectifs de la loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité. Elle contribue à une approche coordonnée du développement des réseaux électriques dans le Chablais et à améliorer la sécurité d'approvisionnement.

Suite à un appel d'offres lancé par CIMO, B-Valgrid a acquis

en juin 2016 le réseau 65 kV externe au site chimique de Monthey. Cette acquisition est un pas important dans l'unification de l'exploitation du réseau suprarégional du Bas-Valais.

Exploitation

À l'exception de quelques dérangements techniques mineurs, l'exploitation du réseau de B-Valgrid s'est déroulée sans encombre en 2016. Tous les travaux nécessaires à l'entretien et à la maintenance des installations ont été réalisés.

Assemblée générale

L'Assemblée générale ordinaire de B-Valgrid s'est tenue à Sion le 18 mai 2016. Le Conseil d'administration l'a orientée sur les activités de la société et les actionnaires ont approuvé toutes ses propositions. L'Assemblée générale a par ailleurs élu au Conseil d'administration pour une période de deux ans Messieurs Joël Di Natale, représentant de Sogesa, Patrick Bertschy, représentant de Romande Energie Holding, ainsi que Messieurs Olivier Salamin et Michaël Imhof, représentants de FMV.

Tarifs 2017

Les tarifs de B-Valgrid pour 2017 resteront stables par rapport aux tarifs 2016. L'évolution des hypothèses énergétiques et des coûts d'exploitation pour les niveaux 3 et 4, la stabilité des tarifs des réseaux amont et la baisse du WACC en 2017 expliquent cette stabilité.

NOS PROJETS

Renouvellement de la station des Vorziers

La station 65 kV des Vorziers date des années 1960. Suite à une étude d'avant-projet réalisée en 2015, le projet de construction d'un nouveau poste intérieur isolé à l'air a été lancé en 2016, avec notamment l'adjudication du mandat d'ingénieur principal, du lot génie civil ainsi que des lots concernant les éléments techniques 65 kV. Les travaux de construction du bâtiment débiteront au printemps 2017. La mise en service de la nouvelle station est prévue pour 2018. La sécurité revêt une importance particulière dans ce projet car le nouveau poste de transformation sera construit à proximité de la ligne CFF du Simplon et des installations HT sous tension.

Le projet de construction d'un nouveau poste intérieur isolé à l'air a été lancé en 2016.

Remplacement d'un transformateur 65/16 kV au poste de Chenevières

Le poste de Chenevières dispose actuellement de deux transformateurs 65/16 kV d'une capacité respective de 12 et 12.5 MVA. En raison de sa vétusté, un transformateur sera remplacé par un de 25 MVA afin d'améliorer la sécurité d'alimentation de la région de Martigny. La procédure d'acquisition du nouveau transformateur a été menée à bien durant l'année 2016. Sa mise en service est planifiée dans le courant du 2^e semestre 2017.

Monthey: poursuite des études pour améliorer la sécurité d'alimentation

Durant l'année 2016, un groupe de travail a été mis en place avec les différents acteurs concernés afin d'analyser les solutions techniques permettant d'améliorer la sécurité

d'alimentation dans la région de Monthey. Le périmètre d'analyse intègre la ville de Monthey, le site industriel ainsi que le Val d'Illicz.

PERSPECTIVES

L'intégration de Romande Energie Holding SA est une étape importante dans le développement de la société. B-Valgrid poursuivra sur cette voie en vue d'intégrer à terme dans son capital-actions l'ensemble des distributeurs régionaux de sa zone de desserte.

B-Valgrid poursuivra ses projets en 2017, en particulier le renouvellement de la sous-station 65 kV des Vorziers.

Enfin, B-Valgrid continuera à s'engager pour le développement d'un réseau suprarégional unifié, sûr et performant, à un prix compétitif et stable. Elle mettra son expérience et ses compétences au service des autorités cantonales de façon coordonnée avec sa société-sœur Valgrid, de manière à atteindre les objectifs d'exploitation commune du réseau suprarégional, tout en préservant les intérêts de ses clients et de ses actionnaires.



COMPTES 2016

COMPTE DE RÉSULTAT

EN CHF	Notes	2016	2015
Produits du transit d'énergie		15 945 397	12 623 178
Différence de couverture	2	687 694	1 497 925
Services-système et énergie renouvelable		1 994 798	–
Autres produits		623 299	719 951
Produits d'exploitation		19 251 188	14 841 054
Coûts des niveaux N1 à N4		-8 459 762	-5 353 878
Location de réseaux		-1 604 162	-2 906 402
Entretien et exploitation du réseau		-2 572 530	-2 393 256
Services-système et énergie renouvelable		-1 994 798	–
Frais d'administration		-305 984	-301 259
Frais divers		-818	-505
Impôts sur le capital et impôts fonciers		-128 000	-127 000
Charges d'exploitation		-15 066 054	-11 082 300
Résultat d'exploitation		4 185 134	3 758 754
Amortissements		-2 276 734	-2 004 866
Résultat avant intérêts et impôts		1 908 400	1 753 888
Produits financiers		492	1 387
Charges financières		-672 736	-812 531
Produits exceptionnels, uniques ou hors périodes	3	107 190	77 287
Charges exceptionnelles, uniques ou hors périodes	3	-12 060	–
Résultat avant impôts		1 331 286	1 020 031
Impôts sur le bénéfice		-274 000	-200 000
Résultat annuel		1 057 286	820 031

COMPTES 2016

BILAN

ACTIF

EN CHF	Notes	31.12.2016	31.12.2015
Actif circulant			
Trésorerie		3 619 746	2 940 658
Créances sur ventes et prestations			
envers les actionnaires et les proches	2 830 969		1 456 381
envers les tiers	1 226 479	4 057 448	1 643 668
Autres créances à court terme		–	249
Actifs de régularisation			
envers les tiers	2 422 723	2 422 723	1 743 811
Total de l'actif circulant		10 099 917	7 784 767
Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles			
Immeubles et installations		50 066 220	47 428 656
Travaux en cours		1 124 377	683 211
– Fonds d'amortissements		-17 697 904	-15 452 883
Immobilisations incorporelles			
Droits de transit / location fibre-optique		1 220 900	1 220 900
– Fonds d'amortissements		-761 684	-729 971
Capital non libéré			
Capital-actions non libéré	4	480 000	480 000
Total de l'actif immobilisé		34 431 909	33 629 913
ACTIF		44 531 826	41 414 680

COMPTES 2016

BILAN

PASSIF

EN CHF	Notes	31.12.2016	31.12.2015
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes sur achats et prestations			
envers les actionnaires et les proches		3 102 877	2 037 955
envers les tiers		774 398	3 877 275
Dettes à court terme portant intérêt	5		748 422
envers les tiers		–	–
Passifs de régularisation			4 000 000
envers les tiers		1 081 579	1 036 617
Total des capitaux étrangers à court terme		4 958 854	7 822 994
Capitaux étrangers à long terme			
Dettes à long terme portant intérêt			
envers les tiers	6	25 500 000	25 500 000
Provision pour stabilité du timbre			20 000 000
		235 000	235 000
Total des capitaux étrangers à long terme		25 735 000	20 235 000
Capitaux propres			
Capital-actions	4	12 000 000	12 000 000
Réserve légale issue du bénéfice		233 900	192 800
Réserve facultative issue du bénéfice		546 786	343 855
Bénéfice de l'exercice		1 057 286	13 837 972
			820 031
Total des capitaux propres		13 837 972	13 356 686
PASSIF		44 531 826	41 414 680

COMPTES 2016

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

EN CHF	2016	2015
Résultat annuel	1 057 286	820 031
Amortissements	2 276 734	2 004 866
Dissolution de provisions	-41 762	-6 261
Cash-Flow	3 292 258	2 818 636
Variation des créances	-957 150	809 261
Variation des actifs de régularisation	-678 912	-1 529 644
Variation des dettes	1 090 898	503 066
Variation des passifs de régularisation	86 724	-296 920
Variation du fonds de roulement	-458 440	-514 237
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 833 818	2 304 399
Investissements	-2 637 564	-159 310
Travaux en cours	-441 166	-174 333
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-3 078 730	-333 643
Paiement du dividende	-576 000	-576 000
Augmentation des emprunts	5 500 000	-
Remboursement d'emprunts	-4 000 000	-3 000 000
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	924 000	-3 576 000
Total des flux de trésorerie	679 088	-1 605 244
Variation de la trésorerie		
Au 01.01	2 940 658	4 545 902
Au 31.12	3 619 746	2 940 658
Variation de la trésorerie	679 088	-1 605 244

COMPTES 2016

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Généralités

La loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl) prévoit à son article 11 que les gestionnaires et les propriétaires de réseaux de distribution et des réseaux de transport établissent pour chaque réseau des comptes annuels et une comptabilité analytique, distincts de ceux des autres secteurs d'activité, «l'unbundling». L'activité principale de B-Valgrid SA est la distribution suprarégionale d'électricité. Les travaux effectués pour des tiers sont une activité annexe et marginale: les coûts et recettes y relatifs sont visibles distinctement dans les comptes. Les exigences légales en matière de transparence dans la publication des comptes sont ainsi respectées.

Actif immobilisé

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition, en tenant compte des amortissements économiquement justifiés. Les amortissements sont établis selon la méthode linéaire basée sur l'estimation de la valeur d'utilisation technique et économique.

Les durées d'amortissement se basent sur les catégories suivantes:

Lignes aériennes	60 ans
Bâtiments et génie civil	50 ans
Transformateurs, câbles	40 ans
Droits de transit	30-40 ans
Champs de ligne, de transformateurs	30 ans
Location fibre-optique	20 ans
Circuits de mesure et de contrôle commande	10-15 ans

1. Principes d'évaluation

Les comptes annuels de B-Valgrid SA ont été établis conformément aux règles du droit comptable suisse. Les principaux postes des états financiers ont été portés au bilan conformément aux informations ci-après.

Cours de change

Le cours de change utilisé à la date du bilan au 31.12.2016 est celui publié mensuellement par l'Administration fédérale des contributions. Les transactions en cours d'année sont évaluées de la même manière selon le cours de change du mois concerné.

Créances

Les créances sur ventes et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale, sans correction de valeur individuelle.

COMPTES 2016

2. Différence de couverture

Le mécanisme de calcul des coûts imputables prévoit le report de la différence de couverture des années précédentes dans le calcul du timbre. La différence de 2016 pourra ainsi être prise en compte dans le calcul du timbre d'acheminement de l'année 2018 et suivantes.

Le report de coûts pour 2016 se calcule ainsi :

EN CHF	
Insuffisance de recettes	1 132 869
Différence sur les coûts imputables	-320 665
Adaptation WACC, base 31.12.2016 vs 31.12.2014	-41 873
Différence de couverture des années antérieures	-147 383
Intérêts sur le solde de la différence de couverture des années antérieures	64 746
Différence de couverture (report sur timbres 2018 et ss)	687 694

3. Charges et produits exceptionnels, uniques ou hors périodes

Ces positions contiennent les montants concernant les décomptes définitifs des années antérieures de la location des réseaux ainsi que le complément sur les impôts antérieurs.

4. Actionnaires

EN CHF	Capital-actions	Type	Capital libéré	Solde à libérer	
FMV SA	6 360 000	53%	A	6 360 000	-
FMV SA	600 000	5%	B	120 000	480 000
SEIC SA	1 800 000	15%	A	1 800 000	-
Sinergy Infrastructure SA	960 000	8%	A	960 000	-
SOGESA	960 000	8%	A	960 000	-
Romande Energie Holding SA	960 000	8%	A	960 000	-
Commune de Fully	360 000	3%	A	360 000	-
	12 000 000			11 520 000	480 000

COMPTES 2016

5. Dettes à court terme portant intérêt

EN CHF			31.12.2016	31.12.2015
UBS	2009-2016	3.41%	-	4 000 000
			-	4 000 000

6. Dettes à long terme portant intérêt

EN CHF			31.12.2016	31.12.2015
Crédit Suisse	2009-2019	3.70%	4 000 000	4 000 000
Banque Cantonale du Valais	2009-2021	3.75%	5 000 000	5 000 000
Banque Cantonale du Valais	2009-2024	3.85%	5 000 000	5 000 000
Banque Cantonale du Valais	2010-2022	3.17%	3 000 000	3 000 000
Raiffeisen (*)	2014-2029	variable	3 000 000	3 000 000
Postfinance	2016-2023	0.65%	3 000 000	-
Postfinance	2016-2023	0.60%	2 500 000	-
			25 500 000	20 000 000

En relation avec les dettes ci-dessus, la société ne peut pas mettre en garantie ses actifs sans l'accord des bailleurs de fonds.

(*) Cette position concerne un crédit long terme, mais les tirages s'effectuent sur du court terme.

7. Moyenne annuelle des emplois à plein temps

La société n'a pas d'employés.

PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

UTILISATION
DU BÉNÉFICE

EN CHF	2016
Bénéfice reporté	546 786
Bénéfice de l'exercice	1 057 286
Bénéfice à répartir	1 604 072
5% Attribution à la réserve générale	52 900
5% Dividende sur le capital-actions libéré de CHF 11 520 000	576 000
Report sur la nouvelle année	975 172
Total bénéfice réparti	1 604 072



Rue du Rhône 5A
CP 759
1920 Martigny
T. 027 722 47 57
F. 027 722 71 54
www.nofival.ch

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LE CONTROLE RESTREINT A L'ASSEMBLEE GENERALE DE B-VALGRID SA à Martigny

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de B-VALGRID SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.

En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Martigny, le 16 mars 2017

Fiduciaire DINI & CHAPPOT SA


Philippe Dini
Expert réviseur agréé

NOFIVAL SA


Julien Monod
Expert réviseur agréé


Dimitri Vernay
Expert réviseur agréé

IMPRESSUM

Rapport de gestion B-Valgrid 2016

Mars 2017

Responsable de la publication

Jérôme Bonvin

Textes, graphisme et mise en page

FMV SA

Crédits photos

Sébastien Moret p. 9

Michel Darbellay p. 10

Impression

Ronquoz Graphix, Sion

Photo de couverture : Sébastien Moret

